



District de la Seine-Saint-Denis de football – 65-75 avenue Jean Mermoz – 93120 La Courneuve
Mél : secretariat@district93foot.fff.fr – Téléphone : 01.48.19.89.40

Commission des Compétitions Sportif général

Procès verbale n°1

DOSSIERS

U14 D2 – POULE B – Match n° 53500251 NEUILLY PLAISANCE FC // FC AULNAY du 11/04/2026

Demande de NEUILLY PLAISANCE FC pour jouer à 14h00, au STADE OMNISPORT 3 à NEUILLY PLAISANCE. Accord de la Commission, et du club adverse.

Notification homologuée

U14 D2 – POULE B – Match n° 53500259 OPB // FC VILLEPINTE du 16/05/2026

Demande de OPB pour jouer à 14h30, au STADE MARCEL CERDAN à PANTIN. Accord de la Commission, et du club adverse.

Notification homologuée

SENIORS D4 – POULE B – Match n°54427247 TREMBLAY FC 3 // FC DUGNY du 29/03/2026

Demande de TREMBLAY FC pour jouer à 17h30, au GEORGES PRUDHOMMES n°2 à TREMBLAY EN FRANCE.

Refus du club adverse. Rencontre maintenue à l'heure et stade initial.

Demande non-homologuée.

COUPE 93 U11 – Match n°55595906 LILAS FC // GAGNY FC du 08/04/2026

Demande GAGNY FC pour jouer la rencontre le 08/04/2026 à 15h, au stade PARC DES SPORTS 2 au lilas, suite réquisition par la mairie pour évènement sportif sur la commune.

Accord de la commission, et accord de l'autre club.

Notification homologuée

U14 D4 – POULE A – Match n°53500918 NOISY LE GRAND 3 // AULNAY CSL 3 du 28/03/2026

Demande de NOISY LE GRAND pour jouer à 14h, au STADE DES BORDS DE MARNE 4 à NOISY LE GRAND. Accord de la Commission, et du club adverse.

Notification homologuée

COUPE 93 U13 – Match n°55595945 AULNAY CSL // PIERREFITTE FC du 04/04/2026

Demande PIERREFITTE FC pour jouer la rencontre le 18/04/2026 à 14h, au stade VELODROME 2 à AULNAY SOUS BOIS, demande non motivée. Article 7.7 du RG du District 93 stipule : « 7.7 - Les joueurs sont indistinctement qualifiés pour chaque équipe de leur club. Il est précisé que dans le cas où un club participe à plusieurs compétitions différentes, la hiérarchie de ses équipes ne doit être appréciée que dans le cadre de chacune des compétitions qui sont disputées. »

Accord du club adverse, Refus de la commission,

Notification non-homologuée

COUPE 93 U13 FUTSAL – Match n°55587956 ROSNY FUTSAL CLUB // SPORT ETHIQUE LIVRY du 28/03/2026

Courrier ROSNY FUTSAL CLUB pour informer d'une erreur concernant son créneau de compétition qui est le samedi et non le dimanche.

Rectification par la commission au calendrier.

U14 D1 – Match n°53499995 RED STAR FC 2 // PIERREFITTE FC du 28/03/2026

Demande de PIERREFITTE FC, de reporter la rencontre à la date du 18/04/2026 au motif de l'indisponibilité de l'éducateur,
Accord du club adverse, Refus de la commission
Notification non-homologuée

U14 D1 – Match n°53499991 ESP AULNAYSIENNE // AUBERVILLIERS JEUNES 3 du 28/03/2026

Demande de ESP AULNAYSIENNE, de reporter la rencontre à la date du 18/04/2026 au motif de l'indisponibilité de l'éducateur,
Accord du club adverse, Refus de la commission
Notification non-homologuée

COUPE 93 U13 FUTSAL – Match n°55587957 BLANC MESNIL SF // PIERREFITTE FC du 29/03/2026

Demande du BLANC MESNIL SF, de reporter la rencontre, car équipe en double pratique et déjà engagé sur une autre compétition.
Accord du club adverse, Refus de la commission
Notification non-homologuée

U14 D2 – POULE A – Match n° 53500154 AUBERVILLIERS FCM // FC 93 BOBIGNY 2 du 28/03/2026

Demande du FC 93 BOBIGNY et du AUBERVILLIERS FCM, de reporter la rencontre, car joueur jouant dans l'équipe U14 engagé sur une autre compétition (festival U13). Article 7.7 du RG du District 93 stipule : « 7.7 - Les joueurs sont indistinctement qualifiés pour chaque équipe de leur club. Il est précisé que dans le cas où un club participe à plusieurs compétitions différentes, la hiérarchie de ses équipes ne doit être appréciée que dans le cadre de chacune des compétitions qui sont disputées. »
Accord des deux club, Refus de la commission
Notification non-homologuée

U15 D2 – POULE B – Match n°54766608 RAINCY FA // ST DENIS US du 28/03/2026

Demande du RAINCY FA pour jouer à 13h30, au STADE MUNICIPAL au RAINCY.
Refus du club adverse.
Notification non-homologuée

SENIORS D4 – POULE A – Match n°54433828 GOURNAY FC 2 // NEUILLY PLAISANCE SP 2 du 29/03/2026

Demande de GOURNAY pour reporter la rencontre à la date du 05/04/2026, au STADE JEAN-CLAUDE BOUTTIER à GOURNAY SUR MARNE.
Refus du club adverse.
Notification non-homologuée

U14D2 – POULE A – Match n°53500155 NEUILLY MARNE SFC 2 // ROSNY SS BOIS STO du 28/03/2026

Demande de NEUILLY SUR MARNE SFC pour jouer à 14h, au STADE GEORGES FOULON 2 à NEUILLY SUR MARNE.
Refus du club adverse.
Notification non-homologuée

COUPE 93 U13 FUTSAL – Match n°55587960 DINAMIK BONDY // ABF du 29/03/2026

Demande de DINAMIK BONDY pour jouer à 15h, au GYMNASSE PIERRE CURIE à BONDY.
Accord de la Commission, et du club adverse.
Notification homologuée

COUPE 93 U18 FUTSAL – Match n°55587982 ARTISTES FUTSAL // PIERREFITTE FC du 05/04/2026

Demande de ARTISTES FUTSAL pour programmer la rencontre le samedi 04 avril à 15h, au GYMNASSE COSOM à VILLEPINTE.

Accord de la Commission, sous accord du club adverse avant le vendredi 03 avril à 18h.

U14 D4 – POULE D – Match n°53501186 NEUILLY PLAISANCE FC 2 // JS VILLETANEUSE du 28/03/2026

Demande de JS VILLETANEUSE pour jouer à 16h, au STADE OMNISPORT 2 à NEUILLY PLAISANCE.

Refus du club adverse.

Notification non-homologuée

U16 D4 – POULE A – Match n°54808164 NEUILLY PLAISANCE FC 2 // VEJOURS FC 2 du 12/04/2026

Demande NEUILLY PLAISANCE pour jouer la rencontre le 12/04/2026 à 11h, au STADE OMNISPORT 3 à NEUILLY PLAISANCE.

Accord de la commission,

Notification homologuée

ANCIENS D1 – Match n°53490667 CLICHOIS UF 2 // NOISY LE GRAND FC 1 du 26/04/2026

Demande CLICHOIS UF 2 pour jouer la rencontre le 26/04/2026 à 11h, au STADE HENRI BARBUSSE 2 à CLICHY SOUS BOIS.

Accord de la commission,

Notification homologuée

COUPE 93 U16 – Match n° 55596023 AUBERVILLIERS JEUNES // AULNAY CSL du 05/04/2026

Demande de AUBERVILLIERS JEUNES pour programmer la rencontre le samedi 04 avril à 15h, au STADE DOCTEUR PIERRE à AUBERVILLIERS.

Accord de la Commission, sous accord du club adverse avant le vendredi 03 avril à 18h.

COUPE 93 U18 – Match n° 55596023 FC 93 BOBIGNY // TREMBLAY FC du 05/04/2026

Demande de FC 93 BOBIGNY pour programmer la rencontre le samedi 04 avril à 18h, au STADE DELAUNE à BOBIGNY.

Accord de la Commission, sous accord du club adverse avant le vendredi 03 avril à 18h.

CDM D1 – POULE B – Match n°54576154 BLANC MESNIL SF // VILLEPINTE FC du 05/04/2026

Demande de BLANC MESNIL pour programmer la rencontre sur le COMPLEXE SPORTIF PAUL ÉLUARD au BLANC-MESNIL, étant donnée la programmation par la LPIFF d'un match à risque sur le STADE JEAN BOUIN 2 au BLANC-MESNIL.

Accord de la Commission, sous accord du club adverse avant le vendredi 03 avril à 18h.

DISTRICT CUP U14 – Match n°55595805 NOISY LE GRAND FC 2 // LILAS FC 2 du 04/04/2026

Demande de NOISY LE GRAND FC pour jouer à 14h00, au STADE DES BORDS DE MARNE 4 à NOISY LE GRAND.

Accord de la Commission, et du club adverse.

Notification homologuée

FUTSAL D2 – POULE B - Match n°54714603 ATLETICO BAGNOLET 2// ILE ST DENIS AFC du 04/04/2026

Demande de ILE ST DENIS AFC pour reporter la rencontre à la suite de la rectification tardive de la date du match.

La commission au vu du cas exceptionnel accorde la demande de report.

Elle précise néanmoins qu'elle se réserve le droit de modifier le calendrier si celui porte atteinte au bon déroulement des compétitions.

La date de la rencontre sera entérinée sur le créneau proposé par ATLETICO BAGNOLET.

Demande accordée à TITRE EXCEPTIONNELLE

COUPE 93 VETERANS – Match n°55596086 VELHA GUARDA PARIS // SEP du 05/04/2026

Demande de VELHA GUARDA PARIS pour jouer à 09h00, au PARC DES SPORTS INTERDEPARTEMENTALE 3 à BOBIGNY.
Accord de la Commission, et du club adverse.
Notification homologuée

Courrier Commune :

GAGNY : Attestation signée par le maire nous indiquant l'indisponibilité du stade JEAN BOUIN 1 et 2.
Report de toute les rencontres prévues sur les installations.

DRANCY : Attestation signée par le maire nous indiquant l'indisponibilité du gymnase JOLIOT CURIE.
Report de toute les rencontres prévues sur les installations.